



---

## AVIS PUBLIC DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

**Avis public** est donné par le soussigné, François Gagnon, greffier, à tous les contribuables d'Ormstown à l'effet qu'il y a eu dépôt et présentation lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2022 du projet de règlement suivant, lequel est prévu pour être adopté, avec ou sans changement, à la séance régulière du conseil municipal du lundi 4 juillet 2022 ou, à défaut, à toute autre séance subséquente :

- **Projet de Règlement n° 132-2022 interdisant les feux d'artifice domestiques et modifiant en ce sens le Règlement n° 132-2020 sur la prévention et sécurité incendie.**

Ce règlement vise à ne plus mettre à la disposition du public les items cités et à en interdire l'usage. Cette décision repose non seulement sur de multiples plaintes citoyennes reçues réclamant la quiétude, mais également en regard des risques d'incendie que cela puisse comporter en ces temps modernes, compte tenu des changements climatiques (réchauffement et sécheresse). Les lieux d'allumage et de retombée comportent un risque d'incendie devenant une question de sécurité publique.

---

DONNÉ à Ormstown, ce 8 juin 2022

François Gagnon  
Greffier

[greffe@ormstown.ca](mailto:greffe@ormstown.ca)

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 8 juin 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 juin 2022.

François Gagnon  
Greffier [greffe@ormstown.ca](mailto:greffe@ormstown.ca)

---